

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 02370

Numéro SIREN : 898 305 875

Nom ou dénomination : 2I CONSULTANTS

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2024 sous le numéro de dépôt 2244

## ZI CONSULTANTS

SASU au capital de 5.000 €

Siège social : Résidence la Gaillarderie, 1 rue André le Bourblanc, Bâtiment 33,  
78590 NOISY LE ROI  
RCS VERSAILLES 898 305 875

### ACTE CONSTATANT LES DECISIONS DES ASSOCIES EN DATE DU 15/09/2023

#### LES SOUSSIGNES :

- |   |             |
|---|-------------|
| - La société AGORA INGENIERIE :         | 250 actions |
| représentée par Madame Raouia BEN SALAH |             |
| - Monsieur Aikel AZAIEZ :               | 250 actions |
| - TOTAL :                               | 500 actions |

Seuls associés de la société **ZI CONSULTANTS**, société par actions simplifiée au capital de 5.000 € divisé en 500 actions d'une valeur nominale de 10 €, dont le siège social est Résidence de la Gaillarderie, 1 rue André le Bourblanc, Bâtiment 33, 78590 Noisy-le-Roi, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 898 305 875 (ci-après la « **Société** »), et détenant, ensemble, la totalité des 500 actions émises par la Société,

Après avoir déclaré avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à la prise des décisions qui suivent et notamment des documents suivants :

- Projet des décisions
- Les statuts de la Société
- Le projet de protocole de cession de 50 % du capital de la Société au profit de la société N2A
- La lettre de démission de Madame Raouia BEN SALAH de ses fonctions de Président.

Après avoir déclaré que les documents devant être mis à la disposition des associés l'ont été dans les délais légaux,

Ont statué sur les points à l'ordre du jour :

- Déclarations et renonciations préalables
- Autorisation de la cession de 50% du capital social de la Société au profit de la société N2A
- Constatation de la démission de Madame Raouia BEN SALAH de sa fonction de Président
- Nomination d'un nouveau Président
- Pouvoir pour formalités

Et ont statué sur les décisions suivantes :

AA

RBS

NH

**PREMIERE DECISION**  
*Déclarations préalables*

L'Assemblée Générale donne acte au Président de l'observation des dispositions légales et statutaires concernant la convocation de l'Assemblée et la communication des documents sociaux, fait valoir qu'elle renonce expressément et définitivement à se prévaloir de quelque manière que ce soit et à quelque titre que ce soit du non-respect du délai statutaire de convocation et de communication des informations relatives à la présente assemblée et déclare avoir été en mesure d'exercer pleinement son droit de communication et être en mesure de se prononcer en connaissance de cause sur l'ensemble des résolutions présentées à son approbation

**Cette décision est adoptée à la majorité simple des voix.**

**DEUXIEME DECISION**

*Autorisation de la cession de 50% du capital de la Société au profit de la société N2A*

Les associés, connaissance prise du projet de protocole de cession de 50% du capital de la Société au profit de :

- **La société N2A**, société par actions simplifiée au capital social de 1.000 €, En cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX dont le siège social se situe 2bis rue Alfred Nobel – 77240 CHAMPS-SUR-MARNE,

Autorisent expressément la cession de 250 actions représentant 50% du capital social de la Société et, agréent, en tant que de besoin, la société N2A en qualité de nouvel associé de la Société.

**Cette décision est adoptée à la majorité simple des voix.**

**TROISIEME DECISION**

*Constatation de la démission de Madame Raouia BEN SALAH*

Les associés prennent acte de la démission remise par Madame Raoui BEN SALAH de ses fonctions de Président de la Société à compter du 15/09/2023.

Ils renoncent expressément et définitivement à l'application du préavis de 6 mois, conformément aux dispositions des Statuts.

**Cette décision est adoptée à la majorité simple des voix.**

**QUATRIEME DECISION**

*Nomination d'un nouveau Président*

Les associés décident de nommer à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

AA RBS N#

- Monsieur Naim HENAIEN, né le 10 avril 1983 à Saint-Denis (93), de nationalité française, demeurant 1 allée du Conseil de l'Europe – 93160 Noisy-Le-Grand

Celui-ci déclare accepter expressément ses nouvelles fonctions et s'engage à respecter l'ensemble des stipulations statutaires.

Sa rémunération sera fixée par une assemblée générale ultérieure

**Cette décision est adoptée à la majorité simple des voix.**

#### **CINQUIEME DECISION**

*Pouvoirs pour formalités*

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire original d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent acte sous seing privé à l'effet de procéder à toutes formalités légales de publicité, de dépôt et autres y afférentes.

**Cette décision est adoptée à la majorité simple des voix.**

**La société AGORA INGENIERIE**

Représentée par Madame Raouia BEN SALAH



**Monsieur Aikel AZAIEZ**



**La société N2A**

Représentée par Monsieur Naim HENAIEN.

